

## CRÉATION D'UN SITE D'EXPLOITATION

**Implantation du nouveau site d'exploitation de la société NOVALIA  
à la Séauve-sur-Semène (43140)**



## Note de présentation des principaux impacts du projet

\*\*\*\*\*

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. OBJECTIF DU DOCUMENT .....</b>	<b>3</b>
<b>2. IMPACTS DU PROJET .....</b>	<b>3</b>
2.1 GESTION DES EAUX .....	3
2.2 CONSOMMATION D'ÉNERGIE .....	3
2.3 PRODUCTION DE DÉCHETS .....	3
2.4 AMBIANCE SONORE .....	4
2.5 TRAFIC ROUTIER .....	4
<b>3. CONCLUSION .....</b>	<b>6</b>

## 1. OBJECTIF DU DOCUMENT

La présente note a pour but de détailler les principaux impacts du projet de la société NOVALIA. Les thématiques qui y sont développées sont : la gestion des eaux, la consommation d'énergie, la production de déchets, l'ambiance sonore et le trafic routier.

## 2. IMPACTS DU PROJET

### 2.1 GESTION DES EAUX

La société NOVALIA utilisera l'eau potable uniquement pour un usage sanitaire.

Il n'y a aucun risque de retour d'eau sur le site.

Les activités de l'entreprise ne seront pas à l'origine de rejets significatifs de polluants dans les eaux usées ou pluviales. Les eaux usées seront donc exclusivement sanitaires.

Les eaux domestiques du site seront acheminées via un réseau séparatif à la station d'épuration « Pont-Salomon-SIVU de l'Alliance », qui possède une capacité de 3 300 EH.

Les eaux pluviales seront dirigées vers un séparateur d'hydrocarbures avant rejet au réseau communal.

### 2.2 CONSOMMATION D'ÉNERGIE

La principale source d'énergie utilisée par la société NOVALIA sera l'électricité.

Les ateliers seront équipés de petites machines à vérin électrique de faible puissance employées pour l'assemblage des outils. Un compresseur sera également présent dans le bâtiment.

Les engins de manutention seront électriques. La recharge de leur batterie sera effectuée dans un local spécifique, extérieur au bâtiment, entièrement coupe-feux.

Le bâtiment et certains espaces extérieurs bénéficieront d'un éclairage électrique. Pour limiter sa consommation d'énergie, l'entreprise utilisera des ampoules LED et installera des détecteurs de présence à l'intérieur et des programmateurs à l'extérieur.

Le projet prévoit un local « chaufferie » qui contiendra soit une chaudière soit une pompe à chaleur. Le choix de l'exploitant entre aérothermie ou géothermie n'est pas encore fait. Les locaux seront chauffés uniquement si nécessaire. À noter également que les dépôts de stockage ne seront pas chauffés.

Le bâtiment sera pourvu de panneaux photovoltaïques sur sa toiture (sur une surface de 3 000 m<sup>2</sup>). L'installation respectera l'arrêté du 04/10/2010. Elle permettra de répondre en totalité aux besoins en électricité de la société Novalia. Un contrat de rachat du surplus sera souscrit avec EDF.

### 2.3 PRODUCTION DE DÉCHETS

Les déchets que produira l'activité de la société NOVALIA sont :

- des déchets de bureaux (papier, fournitures, cartouches d'encre...) ;
- des déchets liés à l'entretien des engins de manutention et des locaux ;
- des déchets de curage des séparateurs d'hydrocarbures ;
- des déchets d'emballages.

Déchets d'emballages	Quantité	Valorisation
Plastique	300 kg/mois	récupération sans frais et recyclé
Cartons	1 000 kg/mois	récupération sans frais et recyclé
	2 500 kg/mois	recyclé en interne en matelassage pour les colis expédiés
DIB	1 400 kg/mois	
Bois (classe A, palettes cassées)	2 000 kg/mois	recyclé
Bois (classe B, bois traité, collé, contreplaqué...)	2 500 kg/mois	

\*Estimation réalisée sur la base de l'activité actuelle de la société NOVALIA sur son site du Chambon-Feugerolles.

La majorité des déchets seront valorisables et valorisés. Des solutions de réduction drastique sont à l'étude dans le cadre de la politique RSE de la société NOVALIA.

Le décret n° 2021-950 du 16 juillet 2021 fait obligation aux producteurs et détenteurs de déchets (entreprises, commerces, administrations...) de trier à la source 7 flux de déchets : papier/carton, métal, plastique, verre, bois, plâtre, fraction minérale. Des bennes et contenants dédiés à chaque flux seront donc installés à des points stratégiques sur le site. La gestion des déchets sera confiée à une entreprise spécialisée.

La gestion des déchets mise en place par la société NOVALIA respectera les dispositions de la réglementation en vigueur.

## 2.4 AMBIANCE SONORE

La société NOVALIA fonctionnera en semaine, en 2 x 8h, avec deux équipes qui alterneront le matin et le soir (5h-12h30 et 12h30-20h). Les postes administratifs fonctionneront en journée.

Les activités seront à l'origine d'émissions sonores relativement faibles, uniquement en journée :

- Camions de livraisons/expéditions : bruit d'intensité moyenne, ponctuel ;
- Engins de manutention : bruit d'intensité moyenne - contenu dans le bâtiment, ponctuel ;
- Circulation du personnel : bruit d'intensité moyenne, ponctuel - lors des changements de postes.

Les machines présentes à l'intérieur ne seront pas à l'origine d'émission perceptible à l'extérieur.

Une étude de niveaux sonores sera réalisée au démarrage de l'exploitation afin d'évaluer les émissions sonores des installations et l'émergence associée.

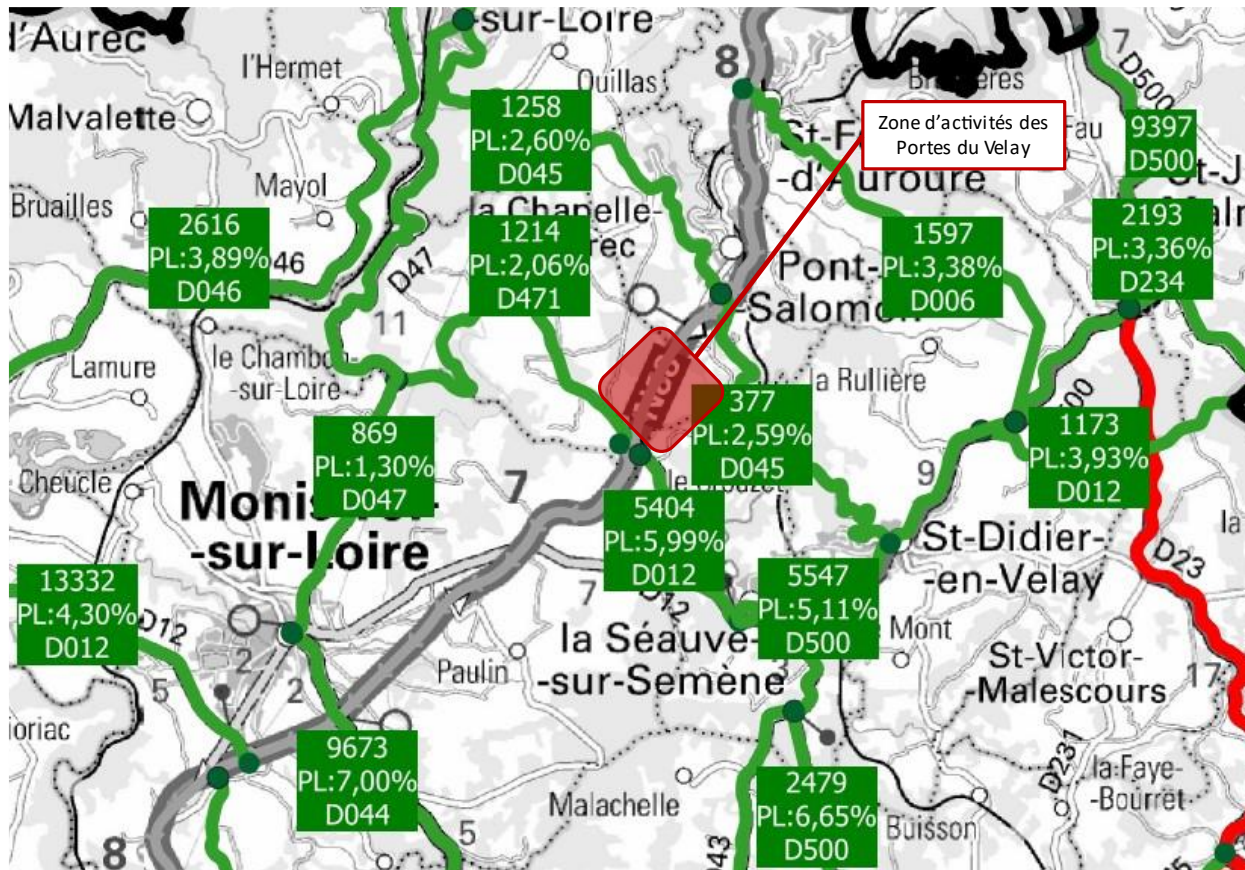
## 2.5 TRAFIC ROUTIER

### État actuel

Le futur site d'exploitation de la société NOVALIA sera implanté sur l'extension de la zone d'activités "Portes du Velay" (un projet porté par la communauté de communes Loire et Semène), sur la commune de la Séauve-sur-Semène.

Les routes qui desserviront principalement le projet sont : la route nationale n°88 et les routes départementales n°12 et 471. De plus, les voies de circulation internes à la zone d'activités "Portes du Velay" seront utilisées pour l'activité de la société Novalia.

Le Département réalise des mesures de trafic de manière régulière. 50 sections du réseau routier départemental sont ainsi choisies et mesurées chaque année. Cela permet de renseigner et mettre à jour les 250 sections départementales. Les derniers résultats de comptage disponibles datent de 2019 (cf. carte ci-dessous).



Extrait du recensement de la circulation de l'année 2019, Direction Générale des Services du Département 43 – Service Gestion de la Route

Les comptages mettent en évidence le passage de près de 1 597 véhicules par jour sur la route départementale n°12 et 1 214 sur la route départementale n°471 (données en TMJA – Trafic moyen journalier annuel).

Les comptages effectués en 2019 sur la route nationale n°88 montrent un trafic moyen journalier annuel de 13 963 véhicules sur le tronçon à hauteur de la zone d'activités "Portes du Velay" (données data.gouv.fr).

### **Impacts et mesures associées**

L'entreprise emploiera 250 personnes à terme, travaillant en horaires de journée pour la partie administrative et en deux postes (5h-12h30 et 12h30-20h) pour la partie logistique et atelier. Une politique de covoiturage sera instaurée, si bien que l'on peut considérer deux salariés par véhicules.

La société Novalia prévoit de sous-traiter les services de transport de 30 poids-lourds (PL) et 20 utilitaires pour ses approvisionnements et ses expéditions.

Ainsi, par rapport à 2019, 50 allers-retours liés aux PL et utilitaires et 125 allers-retours liés au personnel viendront s'ajouter au trafic routier journalier actuel.

Il est considéré que les salariés proviendront à part égale des trois axes routiers et que les PL et utilitaires emprunteront quant à eux exclusivement la RN88.

En l'absence de comptages routiers postérieurs à 2019, il est difficile de déterminer précisément la part du trafic que représentera l'activité de la société NOVALIA. Toutefois, en prenant l'hypothèse d'un trafic

constant depuis 2019 auquel s'ajoutent les 350 passages supplémentaires liés au développement de l'entreprise, l'augmentation du trafic est estimée à environ :

- 1,3 % sur la RN88 (100 passages de poids-lourds et utilitaires + 83,33 passages du personnel)
- 5,2 % sur la RD12 (83,33 passages du personnel)
- 6,8 % sur la RD471 (83,33 passages du personnel)

Il y aura certainement plus de circulation au moment des arrivées et départs des salariés, car ils coïncideront avec les arrivées et départs des salariés des entreprises voisines (Héraud Rubans, Deville rectification, ATC Aulagner et SOMEGEC notamment). Mais les axes routiers concernés sont capables de supporter cette augmentation de trafic sans que cela n'entraîne des difficultés de circulation.

### 3. CONCLUSION

Le principal impact du développement de l'activité de la société NOVALIA à la Séauve-sur-Semène sera l'augmentation du trafic routier. Cependant, il est relativement faible et limité à certaines heures dans la journée. Ainsi, il n'entraînera pas de difficultés particulières.

Les autres impacts détaillés dans la présente note seront équilibrés avec des mesures de compensation concrètes.

L'impact sur la biodiversité (faune et flore) et la consommation d'espaces naturels ont déjà été étudiés dans le cadre de l'extension de la zone d'activités « Portes du Velay » (un projet porté par la communauté de communes Loire Semène).